

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 17 SEPTEMBRE 2015– N°6/2015</p>
--

Excusé : Bernard GUILHEM
Absent : Marc JEANNOT

I – Affaires diverses

Le Conseil Municipal a pris acte du courrier de **Monsieur Marc JEANNOT** faisant part de sa **décision de démissionner** du Conseil Municipal pour des raisons liées à son activité professionnelle. La Préfecture a été informée de cette démission.

En remplacement de M. Jeannot, il est procédé aux nouvelles désignations suivantes :

- Emmanuel DEXET pour le Syndicat Vienne Briance Gorre et le Pays d'Ouest Limousin.
- Eliane JACQUEMENT à la Commission Voirie / Économie de la Communauté de communes.

L'opérateur de téléphonie ORANGE va retirer définitivement les deux **dernières cabines téléphoniques publiques** de la commune (1 au Bourg et 1 à la Gare).

Plusieurs résidents de la route des Cars (Rapissat) ont alerté la commune sur la sortie dangereuse de véhicule à proximité du garage automobile. La mise en place de comptages et d'un radar pédagogique a été sollicitée auprès du Département et de la Préfecture.

Rentrée scolaire : Les effectifs sont stables, 27 enfants sont inscrits à l'école maternelle, et 37 à l'école primaire.

Site Internet Communal : Un projet de site est en cours de création avec l'appui de l'Association des Maires Ruraux de France. Par ailleurs, est envisagé la création d'un nouveau logo pour la commune dans le cadre des activités périscolaires.

Sanctuaire pour éléphants:

Le Conseil Municipal est informé d'un projet de sanctuaire pour éléphants sur le village de Retabout à Saint-Nicolas-Courbefy. Une journée d'information aura lieu sur le site le samedi 31 octobre après-midi.

Affaire KELLEY (chemin des Ribières): Un fossé amène les eaux de pluie de la départementale dans sa propriété. Ce dernier a assigné la commune au Tribunal Administratif qui a nommé un expert. Dans l'objectif de contrôler si les installations d'assainissement en amont ne sont pas à l'origine de cette pollution, la SAUR dans le cadre de ses missions réalisera un diagnostic à l'aide d'eaux colorées.

Mise à jour des bases locatives

La Direction Régionale des Finances Publiques du Limousin et de la Haute-Vienne a proposé d'engager une démarche afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties (classées en catégories 7 et 8). Environ 150 locaux inhabités et vétustes sont concernés sur la commune. La commission locale des impôts devra étudier la liste transmise.

Document unique sur la prévention des risques

La commune a l'obligation réglementaire de mettre en œuvre un **document unique sur la prévention des risques** professionnels. Deux agents de prévention ont été désignés au sein du personnel communal et seront formés à cet effet.

Une première rencontre d'état des lieux et de recensement des risques a eu lieu en mars dernier avec tous les personnels communaux et le Centre de Gestion. Chaque service (écoles/mairie/ateliers...) doit recenser les risques liés à son travail.

Une visite de tous les bâtiments communaux du Centre de Gestion a eu lieu le 23 juillet dernier. Il n'y pas d'observations majeures. La formalisation d'un certain nombre de documents demande à être améliorée (registre de vérifications....)

Biens de section :

Il est décidé de donner un avis favorable au classement de la lande de Puy Chabrol en Réserve Naturelle Régionale « Réseau des landes thermo-atlantiques » du PNR Périgord-Limousin. Une réserve naturelle régionale est un outil permettant de préserver et de valoriser un site naturel présentant un intérêt fort pour la faune, la flore, le patrimoine et la protection des milieux naturels. La Région en tant qu'autorité de classement sollicite l'avis des collectivités locales concernées.

Une consultation a été lancée pour l'entretien de la lande de la Haute-Renaudie dans le cadre du nouveau programme Natura 2000 pour la période 2015-2020.

II- Avancée des investissements 2015

➤ **Programme réfection des routes communales 2015 :**

Ces travaux ont été réalisés courant septembre pour un montant de 40 000 € TTC, subventionnés à hauteur de 45% par le Conseil Départemental. Les voies communales suivantes ont été traitées : routes de Lecuras, de Touloudias, Mendiéras, La Renaudie, de Montcigoux, rue des Fauvettes.

➤ **Informatisation des écoles :**

Le parc informatique des deux écoles a été renouvelé pour un montant de 6 642 € TTC. Cet investissement sera subventionné à 50% par l'Etat.

➤ **Plan de Numérotation des habitations :**

Après le recensement et le repérage des habitations à numéroter à partir du cadastre numérisé, environ 1 100 plaques numérotées ont été commandées.

La pose sera réalisée d'ici la fin de l'année par les agents de l'atelier municipal. Une information auprès des administrés sera faite par voie de presse dans un premier temps pour préciser les conditions techniques de mise en œuvre.

➤ **Etude d'assainissement du bourg et de la gare:**

Le cabinet d'étude LARBRE poursuit son travail d'analyse des installations existantes. Des inspections caméra des réseaux devraient être réalisées courant octobre. Un premier rendu de la phase diagnostic devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année.

➤ **Réaménagement des salles de réunions associatives :**

Afin de permettre à l'Association des Jardiniers une meilleure accessibilité à leur salle de réunion (aujourd'hui située à l'étage de la salle des associations), il a été décidé de mettre à disposition et de réaménager la salle affectée à l'amicale scolaire (ancien foyer des jeunes). Afin de limiter les coûts, la réfection des murs et de la peinture ont été réalisées par l'atelier municipal. De même, des toiles ont été posées pour masquer les fresques réalisées par les jeunes et les conserver en l'état. De nouvelles tables et chaises ont été acquises. L'amicale scolaire utilisera la salle verte située à l'étage de la Maison des associations.

II- Avancée des dossiers en cours :

Remise en exploitation des eaux de source de la Chateline

L'ouverture de l'exploitation des sources est prévue dès que les services de l'Etat compétents auront validé la conformité des différentes installations de production à la réglementation en vigueur. Les travaux de voirie à réaliser par la commune sont programmés pour début novembre 2015.

Dépôt du nom de la commune

Dans le cadre de la remise en exploitation des eaux de la Chateline, la Société Lorrue a transmis à la commune un projet de convention visant l'utilisation dans ces domaines d'activités du nom de la commune de Bussière-Galant.

Sur le principe, il n'y a pas d'objection à l'utilisation du nom de la commune pour préciser le lieu de production des eaux de sources captées.

Néanmoins, après s'être rapproché de services compétents pour s'assurer de la validité juridique d'une telle convention, il apparaît que de récentes dispositions législatives et réglementaires tendent à la protection du nom des collectivités pour une utilisation à des fins commerciales.

La commune souhaite donc s'assurer de la protection du nom de la commune. Dans cet objectif, il est décidé de s'attacher les conseils d'une expertise juridique dans le domaine de la propriété industrielle. En application des évolutions législatives et réglementaires récentes, le dépôt du nom de la commune à titre de marque sera étudié au niveau national et communautaire dans les domaines relevant des activités de la Société Lorrue. Une convention précisera les conditions d'utilisation et les contreparties d'un accord à intervenir sur l'usage du nom de la commune.

Aménagement place de la Gare :

Acquisition des terrains des anciens jardins SNCF ;

Un relevé topographique a été réalisé par un géomètre mandaté par la SNCF. Le bornage devrait intervenir prochainement. Après estimation des services de France Domaine, les 550 m² de cette parcelle seront acquis au prix de 2 750€ (5€/m²).

Démolition des bâtiments des anciens ateliers ferroviaires.

Une rencontre a eu lieu le 16 septembre dernier avec des représentants de la SNCF et des entreprises en charge de ce chantier de démolition.

Les travaux commenceront le 5 octobre 2015 pour se terminer fin novembre.

Un arrêté municipal d'autorisation de voirie sera pris. La route communale menant à Montcigoux sera fermée à la circulation pour raisons de sécurité.

Le chantier sera entièrement clos et sous la responsabilité de l'entreprise chargée de la démolition (Société GAVANIER à Bessines sur Gartempe).

Il est décidé de se rapprocher de la SNCF pour étudier les conditions d'acquisition de ce terrain par la commune.

Programme ODHAC de quatre logements adaptés

Une rencontre est prévue prochainement avec le CAUE et l'ODHAC pour étudier l'implantation des logements.

Après la cession intervenue avec Monsieur Château, l'échange de terrains entre la commune et Monsieur Chambon devrait intervenir d'ici la fin de l'année par acte notarié.

L'objectif est d'élargir l'accès aux futurs logements adaptés de l'ODHAC.

Réalisation d'un marquage provisoire :

Il va être réalisé un marquage provisoire des places de parking autour de la gare SNCF, afin d'organiser et d'optimiser le stationnement, dans le but d'avoir un maximum de places délimitées (environ une trentaine). Un sens unique sera créé afin d'améliorer la sécurité des piétons. Il est décidé d'attendre la fin des travaux de démolition des anciens bâtiments SNCF pour réaliser ce marquage.

Dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

L'ordonnance du 25 septembre 2014 redéfinit les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la loi handicap du 11 février 2005. Au 1^{er} mars 2015, les communes devaient fournir une attestation pour tous leurs Etablissements Recevant du Public (ERP) accessibles. Pour les autres ERP non accessibles à cette date, la loi crée l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui donne un délai supplémentaire de trois ans pour la mise en accessibilité de ces équipements.

Dans ce but, un état des lieux de tous les bâtiments communaux a été réalisé en relation avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) afin de recenser les travaux à réaliser et arrêter une programmation.

Parallèlement, à la transmission à la DDT des attestations d'accessibilité réglementaires pour les bâtiments d'ores et déjà accessibles (salles polyvalentes, église de St Nicolas...), la commune a désigné une mission de maîtrise d'œuvre pour élaborer le dossier technique et financier pour constituer la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Le montant total des travaux prévisionnels est évalué à environ 200 000 € H.T.

Une programmation des travaux d'accessibilité à 3 ans a ainsi été établie, elle concernera les bâtiments communaux suivants :

- École primaire du bourg : aménagement des garages de l'ancien logement en salle d'activités multifonction, mise aux normes des toilettes du préau,
- École maternelle de la gare : aménagement d'un cheminement à l'arrière du bâtiment pour rendre toutes les salles accessibles,
- Mise aux normes PMR des toilettes publiques derrière la mairie,
- Mise aux normes PMR des toilettes de la salle des fêtes de St-Nicolas-Courbefy,
- Étude d'un accès PMR à l'église de Bussière-Galant.

La demande d'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) sera déposée auprès de l'Etat. La priorité sera donnée aux bâtiments scolaires.

Dépôt demandes de subvention Contrat Territorial Départemental 2016

Dans le cadre de l'enveloppe annuelle consacrée au dispositif des contrats territoriaux départementaux (CTD) mise en œuvre par le Conseil départemental de la Haute-Vienne pour soutenir les investissements des communes, il est proposé de déposer en demande de subvention les projets suivants classés par ordre de priorité :

- Programme de mise aux normes de la cantine de l'école maternelle (mesures d'assainissement suite à la présence de radon), estimation de l'avant projet sommaire pour un montant de 34 885 € HT,
- Electrification des cloches de l'église de St-Nicolas-Courbefy, devis de l'entreprise Brouillet et fils pour un montant de 6 809 € HT,
- Programme de grosses réparations de voirie sur diverses voies communales de devis de l'entreprise CMCTP pour un montant de 36 523 € HT,
- Programme de rénovation de la signalétique des services et activités de la commune (évaluation en cours).

IV – Espace Hermeline

Dérivation du plan d'eau / continuité écologique :

Suite à la réunion qui s'est tenue le 29 juillet dernier réunissant tous les acteurs et utilisateurs du plan d'eau (FDP 87 – APPMA – PNR – ONEMA – Région - Département...) et malgré l'absence de l'agence de l'eau Adour/Garonne, le Cabinet d'Étude GEONAT a présenté son étude sur l'implantation et le dimensionnement de la dérivation du plan d'eau pour permettre la continuité écologique et sédimentaire du plan d'eau, ainsi que pour la création d'un bassin de décantation. Le document sera adressé à tous les

partenaires pour validation technique et définitive. L'évaluation des travaux sera ensuite précisée.

Bilan touristique saison 2015 :

Un premier bilan chiffré de la saison arrêté au 31/08/15 indique un résultat d'environ 190 000 € en recettes, l'objectif étant d'atteindre les 200 000 € fin septembre. Si l'activité a progressé de 10% en juillet, elle diminue de 5% en août (augmentation buvette et vélorail – diminution de l'accrobranche). Une réunion spécifique pour faire un bilan complet de l'espace Hermeline aura lieu prochainement.

V - Activité Communauté de Communes des Monts de CHÂLUS

Evolution des horaires de La Poste, mise en place d'un facteur-quichetier

Dans le cadre d'une nouvelle convention intercommunale de partenariat avec La Poste et après négociation, de nouveaux horaires d'ouverture du bureau de Poste de Bussière-Galant devrait intervenir prochainement :

- Ouverture du lundi au vendredi tous les matins de 9h à 10h30 puis distribution du courrier et ouverture du bureau de 14H à 15H15. Aujourd'hui le bureau n'est pas ouvert le lundi matin. Cette solution a été retenue car la proposition d'ouverture tous les matins 9h15/11h45 entraînait une distribution du courrier jusqu'en début d'après-midi.

- Ouverture tous les samedis matins de 9H à 10H puis distribution du courrier. Il était prévu de fermer le bureau de poste le samedi matin.

Au final, le total d'heures d'ouverture sera égal à 14h45 contre 17h actuellement (moins 2h15).

Il a également été demandé l'installation sur la commune d'un distributeur bancaire mais refusé par la Poste pour des raisons de coût.

Evolution du périmètre de la Communauté de Communes :

En vertu de la loi d'août dernier sur la nouvelle organisation territoriale, les Communautés de Communes doivent tendre vers le seuil de 15 000 habitants, pondéré par des règles de densité de population. C'est ainsi que le Préfet va proposer un regroupement des Communautés de Communes des Monts de Châlus et du Pays de Nexon pour constituer une Communauté de Communes de 13 000 habitants.

Chaque commune doit rendre un avis avant la fin de l'année, pour une mise en application au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

VI – Dates à retenir

- Elections Régionales les dimanches 06 et 13 décembre 2015.
- Le samedi 05 décembre 2015, repas des aînés à La Feuillardière.